

Contrat de relance et de transition écologique du Chaunois – Pays picard, vallées de l' Oise et de l' Ailette

Établi entre

L'État, représenté par Monsieur Thomas Campeaux, Préfet de l'Aisne ;

Le syndicat mixte du Pays Picard, Vallées de l'Oise et de l'Ailette, représenté par Monsieur Emmanuel Liévin, Président ;

La communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, représentée par Monsieur Dominique Ignaszak, Président ;

La communauté de communes Picardie des Châteaux représentée par Monsieur Vincent Morlet, Président ;

Le Conseil départemental de l'Aisne, représenté par Monsieur Nicolas Fricoteaux, Président ;

Ci-après dénommés les parties du contrat ;

Sommaire

Préambule

Présentation du territoire

Orientation stratégique n° 1 : Accélérer la transition écologique

Axe 1.1 : Accroître la production des énergies renouvelables

Axe 1.2 : Poursuivre la rénovation des logements

Axe 1.3 : Agir pour une mobilité durable

Axe 1.4 : Moins de déchets, mieux traités

Axe 1.5 : Renforcer l' agriculture du territoire dans une perspective de développement durable

Axe 1.6 : Favoriser le développement de l' économie circulaire

Orientation stratégique n° 2 : Soutenir le développement et l' attractivité économique du territoire

Axe 2.1 : Améliorer les capacités économiques du territoire

Axe 2.2 : Promouvoir le territoire : définir une stratégie d' attractivité d' ensemble (économique, agricole, touristique)

Axe 2.3 : Miser sur le tourisme comme levier de développement économique du territoire

Orientation stratégique n° 3 : Soutenir la cohésion sociale du territoire

Axe 3.1 : Améliorer l' accès aux services publics

Axe 3.2 : Améliorer l' accès aux soins

Axe 3.3 : Enrichir l' offre culturelle et sportive du territoire

Axe 3.4 : Soutenir le tissu urbain

Axe 3.5 : Favoriser l' insertion et lutter contre la pauvreté et l' exclusion

Axe 3.6 : Lutter contre l' illettrisme et l' illettrisme

Axe 3.7 : Encourager la participation citoyenne

Mise en œuvre du contrat

Préambule

Le 3 septembre 2020, le gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnelle de 100 milliards d'euros, pour répondre à la situation économique inédite que traverse le pays.

L'année 2020 restera marqué par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et par sa durée. La pandémie de Covid-19 a entraîné un impact économique soudain, dans le contexte de la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération, et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction proportionnées de l'activité.

Trois **orientations stratégiques** sont retenues pour favoriser une relance durable dans l'Aisne :

- Faire de la transition écologique une priorité dans l'aménagement du territoire ;
- Soutenir le développement économique, afin de créer de l'emploi et des richesses au bénéfice du territoire ;
- Agir pour la cohésion sociale, afin de permettre à chacun de se développer et à chaque personne de se donner les moyens d'une ambition.

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a deux objectifs :

- il est une **feuille de route commune** qui associe les acteurs du territoire au plan « France Relance ».
- Il est un **outil de simplification du paysage contractuel**. Alors que les contrats préexistants étaient nombreux et parfois enchevêtrés, le CRTE les regroupe et les dépasse dans une approche transversale. Ce faisant, il renforce la lisibilité du projet de territoire, ainsi que l'efficacité pour le décliner.

En accord avec les élus du territoire, il a été décidé d'élaborer un CRTE à l'échelle du territoire du Chaunois, qui regroupe la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, la communauté de communes Picardie des Châteaux et le syndicat mixte du Pays picard, Vallées de l'Oise et de l'Ailette. **Un protocole d'accord fixe les ambitions communes du territoire.**

Le Chaunois – Pays picard, vallées de l'Oise et de l'Ailette

Le territoire du Chaunois compte 72 850 habitants, pour une densité de 108,1 habitants/km², la moyenne nationale étant de 105,1. Sa population est légèrement plus jeune que la moyenne nationale.

La part des ménages de deux personnes et plus est supérieure à la moyenne nationale (67,7 % contre 63,8 %).

Le territoire compte 17,6 % de diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés, contre 29,9 % au niveau national. La part de la scolarisation dans le public est plus important au primaire et au collège, mais moindre au lycée. Le territoire ne compte pas d'offre d'enseignement supérieur.

Par rapport à la moyenne nationale, le territoire présente un profil agricole et industriel plus prononcé ; la part du secteur tertiaire étant moindre. Le taux de chômage y est structurellement plus élevé qu'au niveau national.

En matière de logement, la part des propriétaires occupants dépasse les deux tiers, soit une proportion supérieure au niveau national. La part de logements neufs est faible.

Le territoire du pays se structure autour de plusieurs espaces aux profils différenciés :

- Un noyau urbain et industriel autour de l'axe Oignes/Sinceny/Chauny/Viry-Nouveau/Condren/Tergnier/Beautor/La Fère/Charmes.
- Des noyaux ruraux à dominante résidentielle et touristique, autour de Folembray, Coucy-le-Château-Auffrique, Saint-Gobain, Blérancourt, Anizy-le-Château / Pinon et Prémontré.
- Des espaces ruraux caractérisés par une moindre densité de population, une offre de services plus limitée et davantage d'espaces agricoles et naturels

Le CRTE intègre les actions menées au titre des contrats suivants :

- Petites villes de demain pour les communes de Anizy-le-Grand et Pinon (binôme) et Chauny, Tergnier et La Fère (trinôme)
- Territoire d'industrie (Saint-Quentinois – Tergnier – Est Somme)

Ce contrat est une démarche évolutive, appuyée notamment sur le plan de relance et le contrat de plan État-Région. Il ne vise pas à retracer ou identifier tous les projets, ni à arrêter une programmation définitive. À l'issue de sa signature, les parties s'engagent à décliner les présentes orientations en projets concrets.

Les entités signataires :



Le **conseil départemental de l'Aisne** est signataire de l'ensemble des CRTE du département. Il est pleinement mobilisé en faveur de l'ensemble des territoires. Il est signataire d'un accord départemental de relance avec l'État, le présent contrat étant établi en cohérence avec ce dernier.



Le **syndicat mixte du Pays picard, Vallées de l'Oise et de l'Ailette (SMPP)**, créé en 2006 sous le nom de « syndicat mixte du Pays Chaunois » regroupe les communes de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et de la Communauté de communes Picardie des Châteaux, ce qui représente 84 communes et plus de 73 000 habitants.

Il exerce les compétences suivantes :

- Élaboration, approbation, révision, modification et mise à jour du schéma de cohérence territoriale (ScoT) : Définition des grandes orientations du développement et de l'aménagement du territoire ;
- Et depuis le 16 octobre 2017, la promotion du tourisme dont la création d'un office du tourisme intercommunal.

Le Syndicat Mixte s'assure du suivi et de l'exécution des actions et des opérations programmées dans le cadre des grandes contractualisations territoriales, notamment le programme LEADER dotée d'une stratégie visant à « renforcer l'identité et l'attractivité du Pays Chaunois par le tourisme, les loisirs récréatifs et les services à la population ».

Il coordonne également les financements, les subventions et les dotations liés aux procédures et conventions relevant du périmètre de pays.

Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et la Communauté de communes Picardie des Châteaux sont réunis au sein du Syndicat mixte, afin de traduire la volonté des élus de travailler ensemble et de mutualiser les actions menées sur le territoire.

De cette co-construction est née l'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale**, approuvé en février 2011. Ce document qui définit les grandes orientations de l'aménagement et du développement du territoire, en cours de révision, a fait l'objet d'une évaluation en 2017, et trois axes de développement ont ainsi été définis :

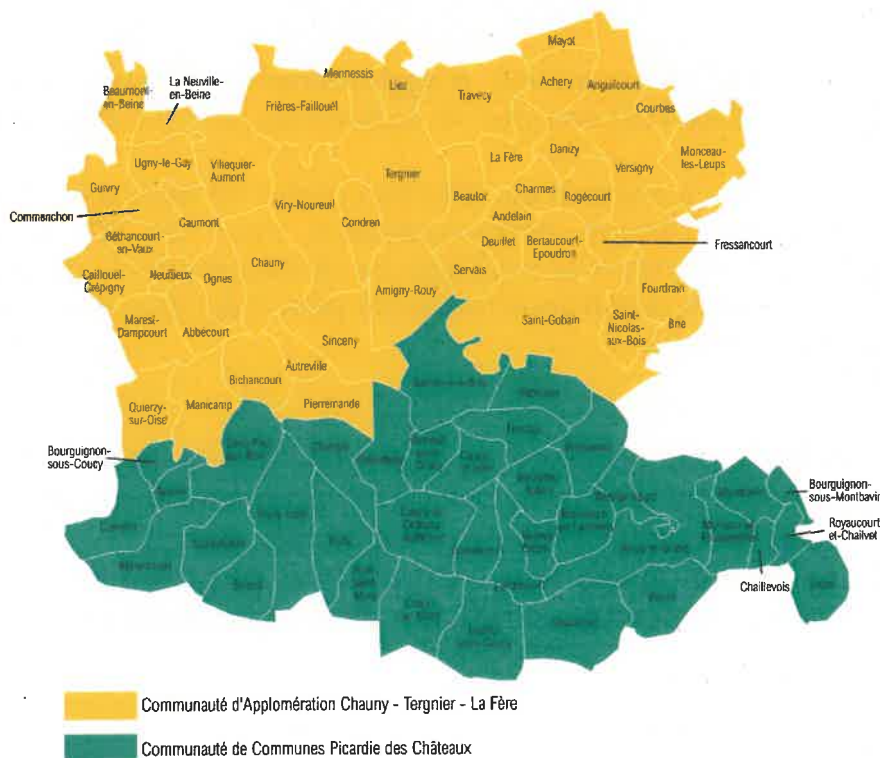
- redynamiser l'emploi sur le territoire du Pays ;
- promouvoir un cadre de vie attractif ;
- préserver l'environnement et mise en valeur du patrimoine.

Depuis le 3 février 2021, le Syndicat Mixte a revu ses statuts et dans une volonté de fédérer les 2 EPCI autour d'une identité commune de territoire, se réinvente sous le nom de Syndicat Mixte Pays Picard – Vallées de l'Oise et de l'Ailette.

Le Syndicat Mixte porte l'Office de tourisme intercommunal « Cœur de Picard », dont la marque touristique du même nom a été révélée le 14 août 2020 au travers d'une nouvelle identité et d'un film touristique. La marque touristique permet à la destination de se différencier. Elle fait la promotion d'un projet que l'on partage et diffuse, en réunissant tous les acteurs du tourisme autour d'une ambition commune, valoriser la parole de chacun et rassurer le visiteur sur la promesse touristique.



Le Pays Picard – Vallées de l'Oise et de l'Ailette représente un territoire cohérent sur les plans géographiques, culturel, économique et social et œuvre de façon efficace pour la dynamisation de son territoire. Il sert ainsi de cadre à un projet de territoire partagé.





La **communauté de communes Picardie des Châteaux (CCPC)** compte 36 communes pour 17 664 habitants.

L'intercommunalité est en cours d'élaboration de son projet de territoire. Elle a fait le choix de l'élaborer autour d'une stratégie de résilience territoriale, visant à adapter son territoire aux changements radicaux, environnementaux et sociétaux, qui s'annoncent.

La ligne directrice de cette stratégie s'appuie sur un cadre de développement des solidarités au sens large, comme le rappelle la maxime que s'est faite sienne la Communauté de communes : « ensemble, on va plus loin »

La phase de diagnostic a permis d'ores et déjà de dégager 3 axes majeurs :

- Le cadre de vie avec des orientations autour de l'habitat, de l'équilibre entre centres-bourgs et zones rurales
- L'attractivité du territoire avec des orientations autour du développement économique et touristique, des services à la population et de la mobilité)
- L'identité territoriale qui doit s'appuyer à la fois sur le potentiel de la Communauté de communes et les complémentarités que peuvent lui apporter les territoires qui l'entourent.

Ces grandes orientations traceront la feuille de route des politiques d'aménagement territoriales qui seront menées dans les prochaines années.



La **communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère (CACTLF)** compte 48 communes pour 56 015 habitants.

Elle a élaboré en 2019 son projet de territoire, feuille de route de l'action communautaire pour les 10 années à venir, présentant la stratégie de développement du territoire et sa déclinaison sous forme de plan d'actions, et comportant cinq priorités :

- Un territoire mobilisé pour le développement économique et l'emploi ;
- Un territoire connecté au service de son développement et son attractivité ;
- Un territoire diversifié et équilibré entre ville et campagne ;
- Un territoire conservant un cadre de vie durable et de proximité ;
- Un territoire attractif et ouvert contribuant au rayonnement communautaire.

La CATLF a aussi élaboré un Programme Local de l' Habitat 2019-2024, projet de territoire en matière d' habitat, comportant d' une part les objectifs retenus par la Communauté d' Agglomération pour sa politique de l' habitat, en accord avec le porter à connaissance de l' État et avec les objectifs du Programme Départemental de l' Habitat (PDH) et l' ensemble des documents programmatiques arrêtés au niveau départemental (PDALHPD, PDAHI, PDLHI, schéma départemental d' accueil des gens du voyage, schéma départemental de l' autonomie...) et d' autre part un programme d' actions constituant le cadre d' intervention de la Communauté d' Agglomération, des communes, mais aussi du Pays et des autres partenaires en matière de politique de l' habitat.

Elle est par ailleurs en cours d' élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial, qui dressera les objectifs stratégiques et opérationnels en vue d' atténuer le changement climatique.

Diagnostic écologique

Situation générale

Le territoire du Chaunois compte 72 850 habitants, pour une densité de 108,1 habitants/km², la moyenne nationale étant de 105,1. Sa population est légèrement plus jeune que la moyenne nationale. La superficie du territoire est de 688,81 km², soit un 9,35 % du département de l'Aisne.

Par rapport à la moyenne nationale, le territoire présente un profil agricole et industriel plus prononcé ; la part du secteur tertiaire étant moindre. Le taux de chômage y est structurellement plus élevé qu'au niveau national.

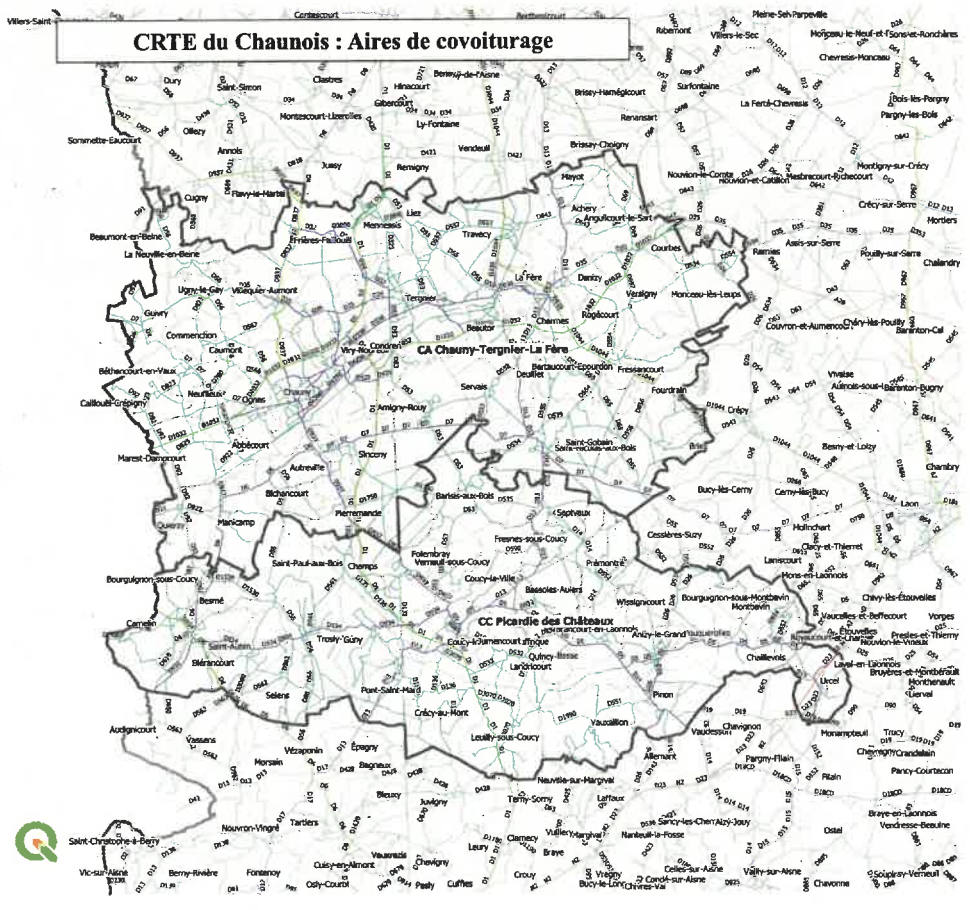
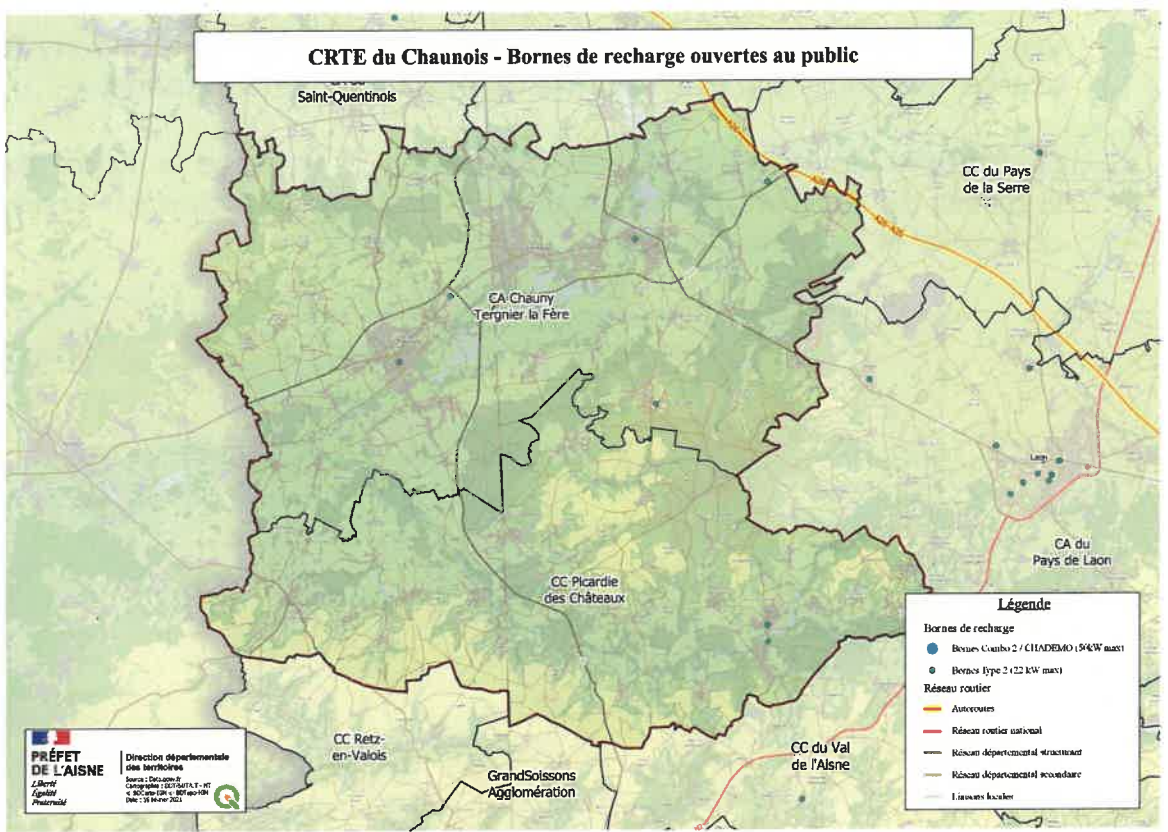
Le Chaunois est structuré autour du pôle urbain formé par les communes de Chauny, de Tergnier et de La Fère. Les extrêmes nord et sud ont une polarité spécifique vers Saint-Quentin et Soissons.

Mobilité

Traversée par plusieurs départementales, le Chaunois n'a qu'un accès à ses extrémités à l'A26 et à la N2. Il est desservi par le réseau ferroviaire.

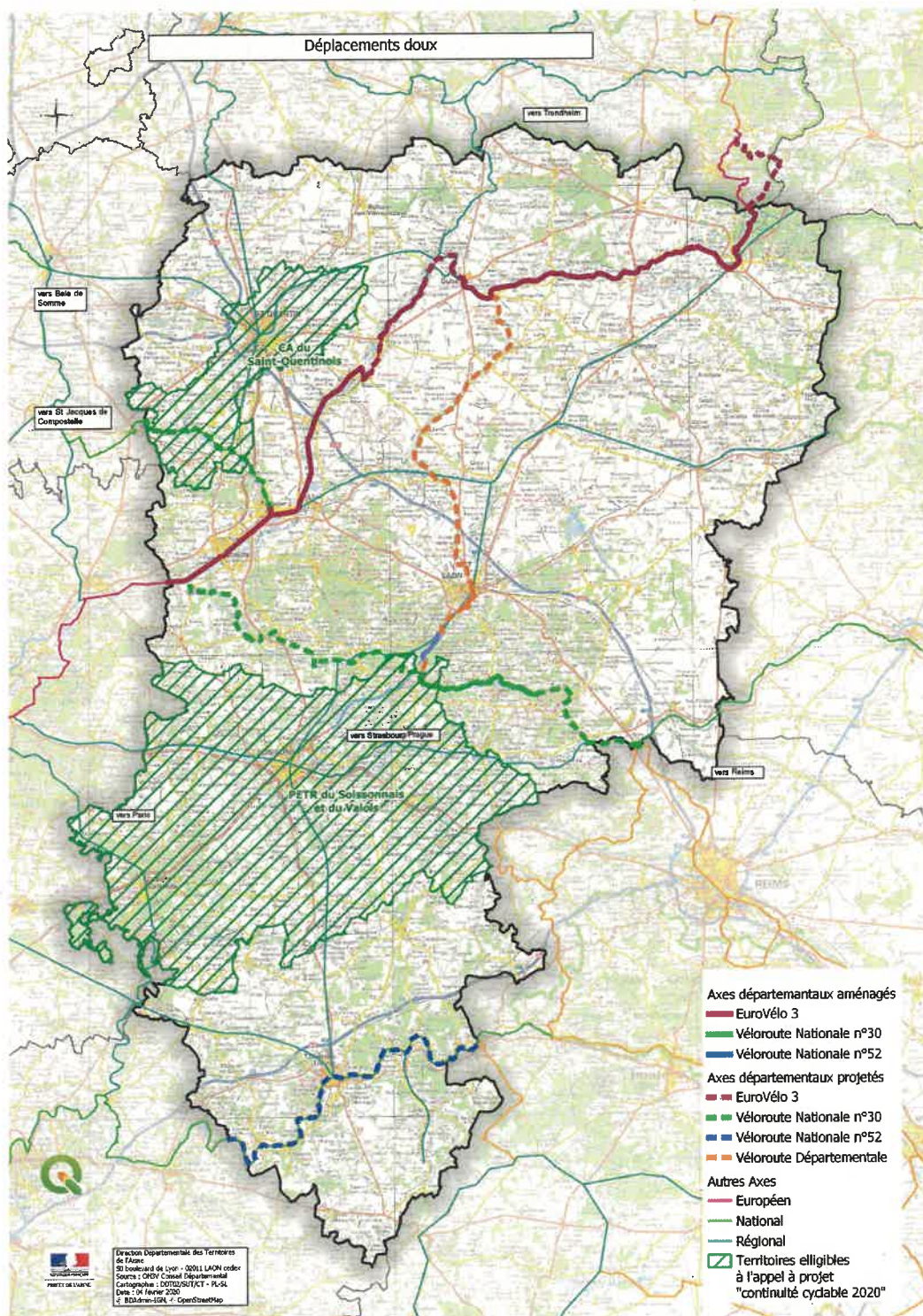
Le département possède 352 bornes de recharges de véhicules électriques ouvertes au public. Le Chaunois en compte 6. Le maillage est faible dans les communautés de communes à dominante rurale.

Le Chaunois ne compte pas d' aire de covoiturage identifiée comme telle. Plusieurs aires informelles ou spontanées existent cependant sur tout le territoire. Il n' existe pas de voies réservées au covoiturage, ou de zones à faibles émissions.



Dans le Chaunois, seule la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère exerce les compétences d'autorité organisatrice de la mobilité.

En matière de pistes cyclables, L'Eurovélo 3 traverse le nord du Chaunois. Le segment de la véloroute nationale n° 30 dans le Chaunois est encore en projet ; il doit relier la Somme à la Marne.



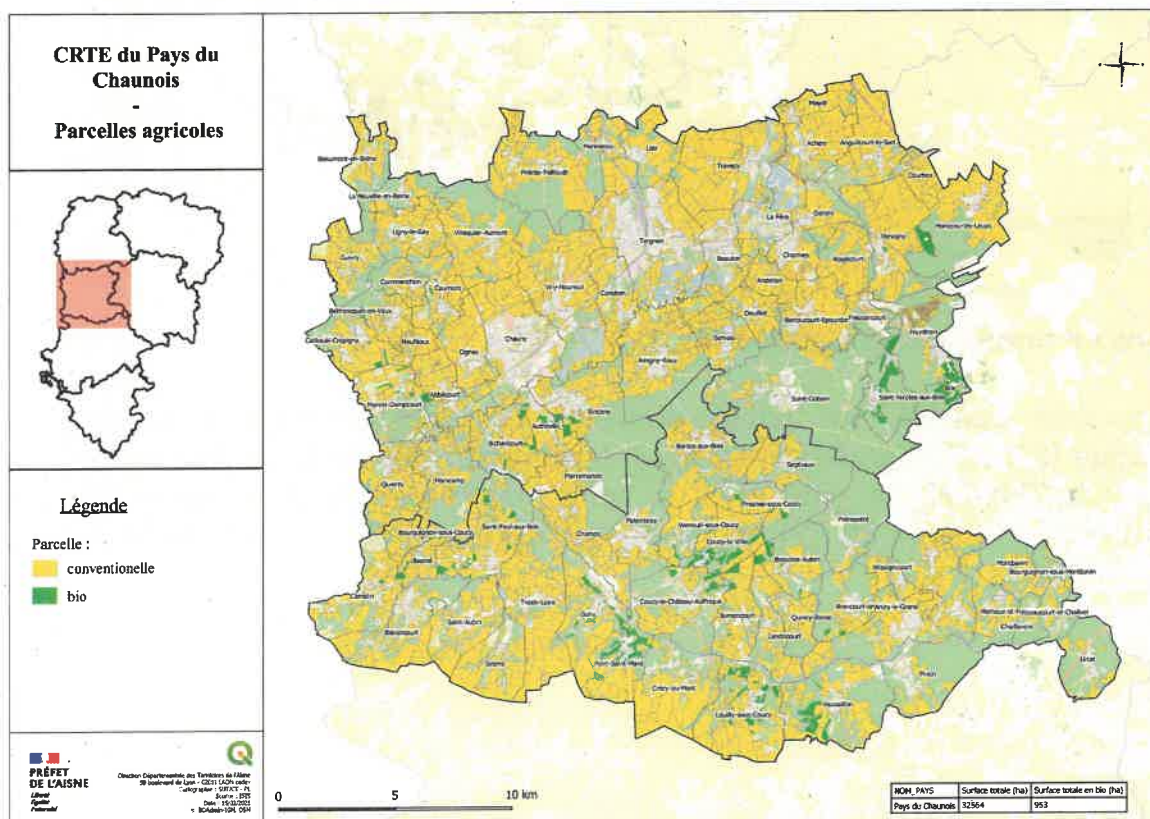
Traitement des déchets et économie circulaire

Le périmètre des organismes de collecte de déchets n'est pas identique à celui du CRTE. Le SMIRTOM du Laonnois assure la collecte de déchets pour la communauté de communes Picardie des châteaux ; tandis que la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère l'exerce en direct.

Agriculture et alimentation locale

L'essentiel des communes du Chaunois se caractérise par une culture dominante essentiellement générale et/ou autour des céréales et oléoprotéagineux ; avec une importante part de polyculture et de polyélevage. Le maraîchage est également présent.

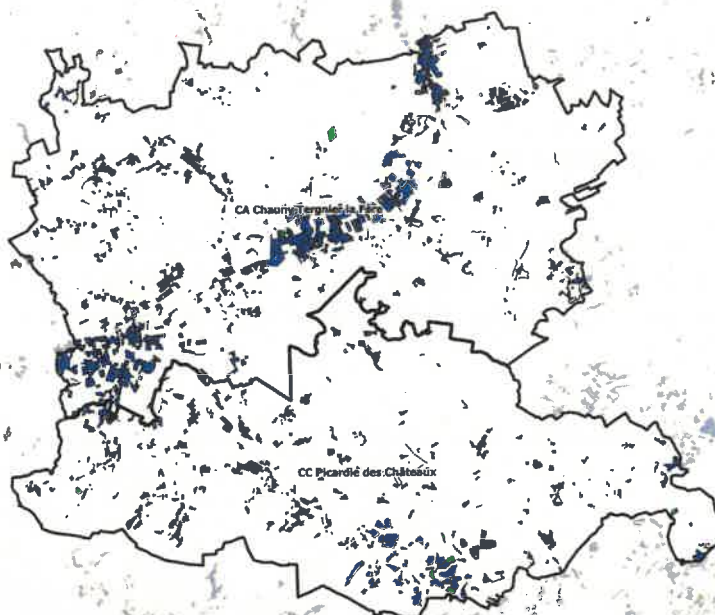
Il n'existe pas de projet alimentaire territorial au niveau du Chaunois.



Le Chaunois compte 953 hectares de surface agricole utile consacrée à l'agriculture biologique, soit 2,9 % de la SAU totale.

Diverses prairies, essentiellement permanentes, maillent le territoire du Chaunois, essentiellement à l'ouest et au centre du territoire.

CRTE du Chaunois : Surfaces des prairies

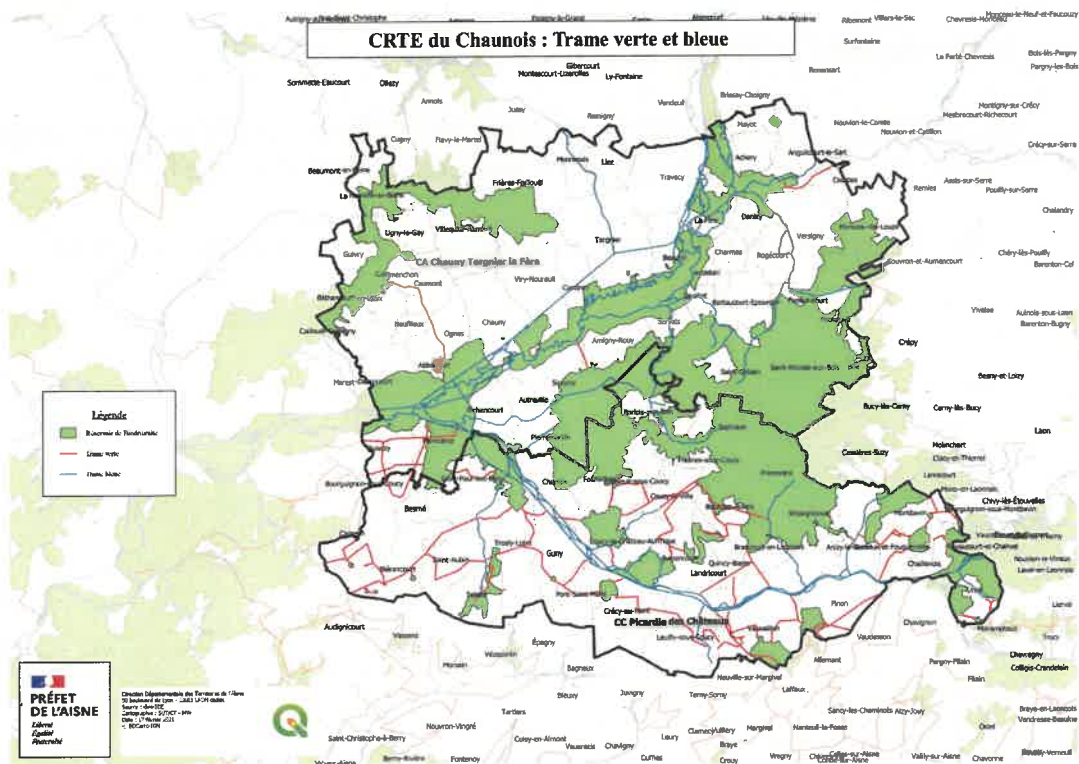
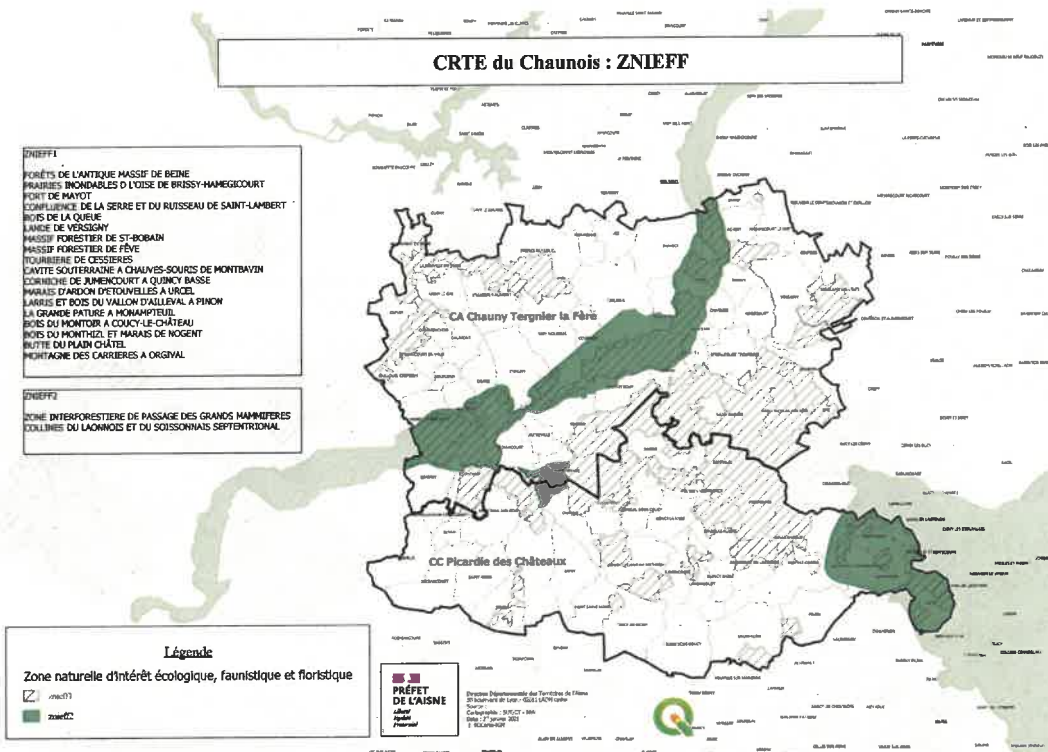


Actions en matière de biodiversité

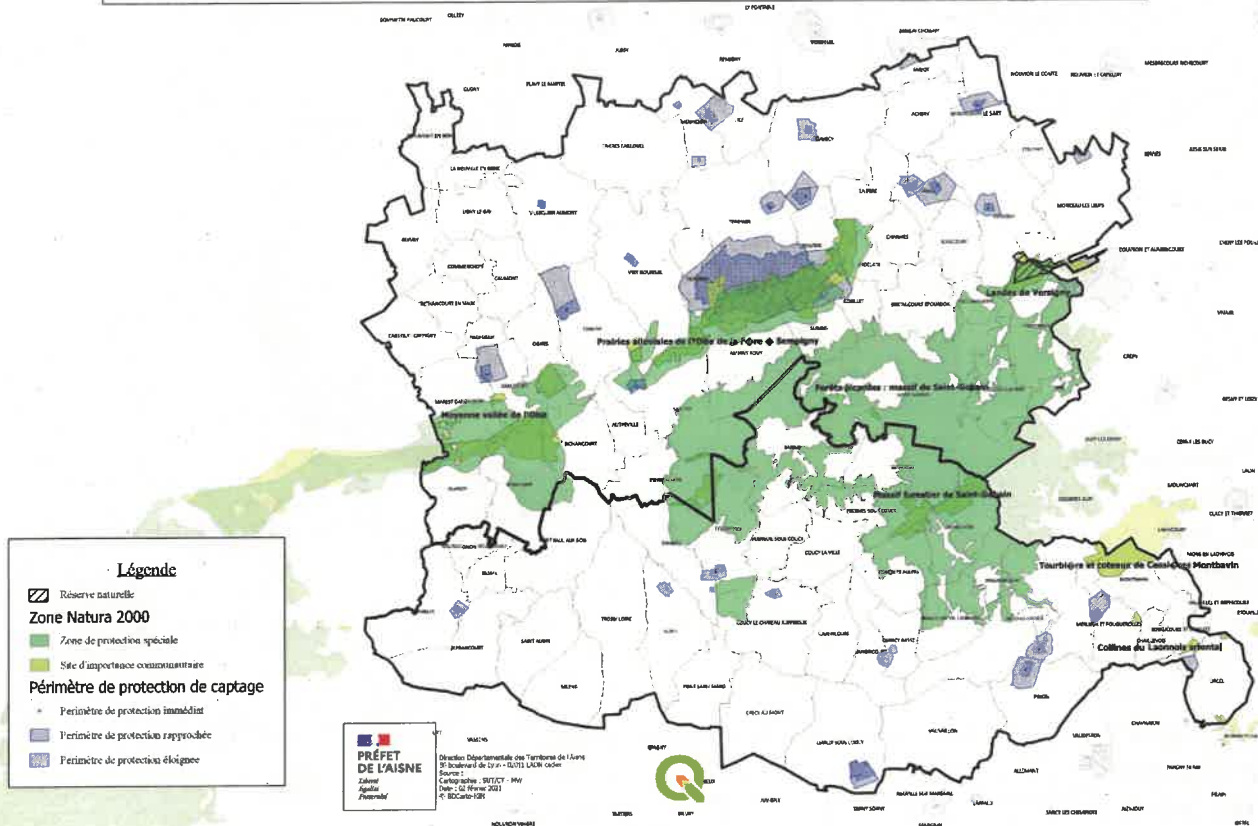
Le Chaunois compte des zones naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) significatives, avec notamment les collines du Laonnois et du Soissonnais (ZNIEFF de type 2) et la zone interforestière de passage des grands mammifères. Plusieurs ZNIEFF de type 1 couvrent le centre et l'est du Chaunois.

La trame verte et bleue couvre essentiellement le sud du Chaunois, avec des corridors biologiques identifiés largement dans le sud de la CCPC. La trame bleue traverse le territoire en cohérence avec les fleuves et leurs affluents.

Le territoire abrite les Landes de Versigny, qui constituent une réserve naturelle. Il compte par ailleurs divers sites Natura 2000 que sont la Moyenne vallée de l'Oise, les Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny, le massif de Saint-Gobain, la tourbière et les coteaux de Cessières Montbavin ainsi que les collines du Laonnois oriental.



CRTE du Chaunois : Réserve naturelle, Zone Natura 2000 et périmètres de protection de captages

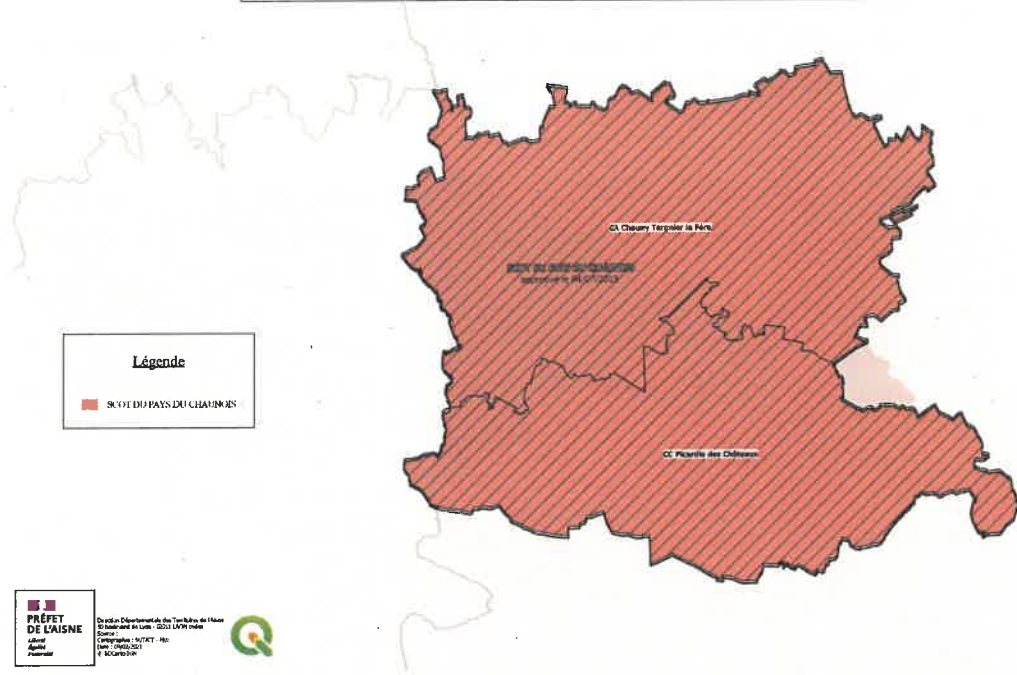


Lutte contre l'artificialisation des sols

Le territoire dispose d'un schéma de cohérence territoriale unique, porté par le Syndicat mixte du Pays picard – Vallées de l'Oise et de l'Ailette

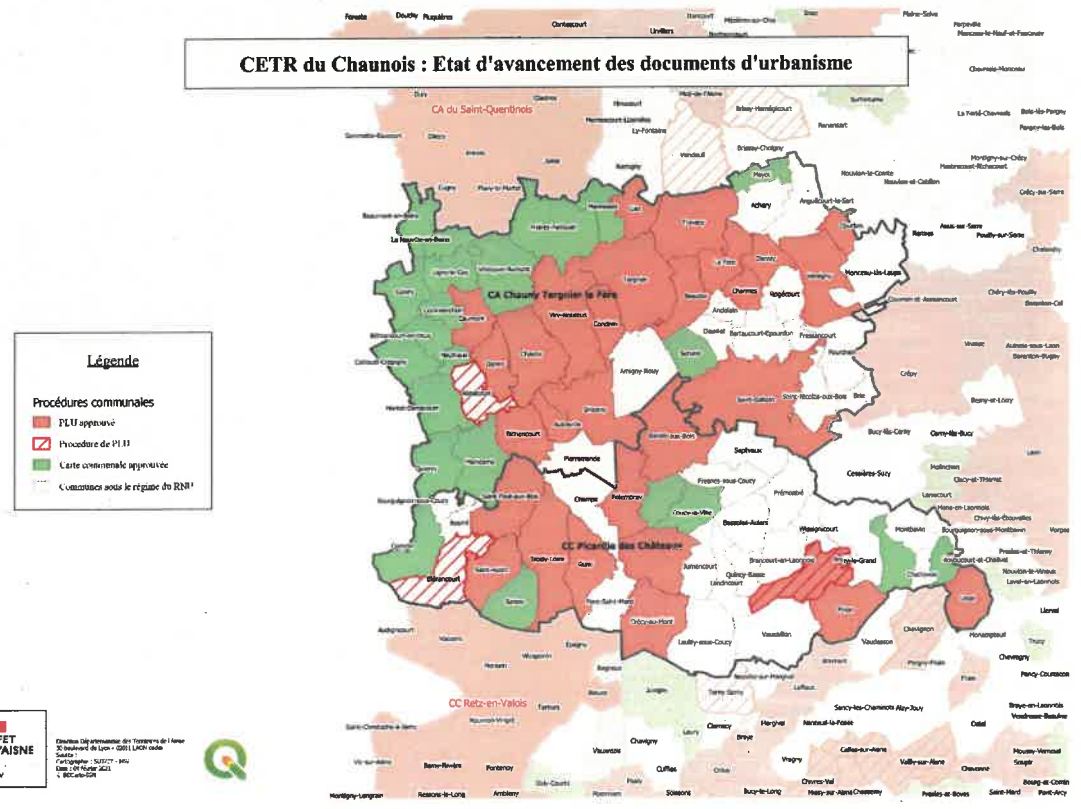
Trois des quatre intercommunalités sont couvertes par un SCOT.

CRTE du Chaunois : Etat des SCoT



Aucune des deux intercommunalités ne s'est engagée dans la dynamique d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Un grand nombre des communes ne dispose pas de plan local d'urbanisme ou de carte communale approuvée, se voyant ainsi appliqué le régime du règlement national d'urbanisme (RNU).

CETR du Chaunois : Etat d'avancement des documents d'urbanisme



Eau et assainissement

Une partie du territoire est concerné par le projet de schéma de gestion de l'eau (SAGE) de l'Oise moyenne, couvrant une partie des départements de l'Aisne et de l'Oise.



Orientation stratégique n° 1 : Accélérer la transition écologique

L'enjeu écologique doit se conjuguer avec la relance de l'activité dans le territoire. Il s'agit de transformer l'économie pour bâtir une croissance économe en ressources naturelles, moins émettrice de CO₂ et respectueuse de la biodiversité.

Axe 1.1 : Accroître la production des énergies renouvelables

D'après le diagnostic du SCOT, les émissions de GES du Pays sont principalement dues à l'activité industrielle, aux bâtiments (en particulier pour le chauffage des logements) et aux transports. Outre l'optimisation des procédés industriels, la rénovation thermique des logements et la substitution de sources fossiles par des systèmes moins émissifs sont des leviers d'action représentant les potentiels de réduction les plus importants.

À ce titre, la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère élabore actuellement son Plan Climat Air Energie Territorial. À travers cet outil de planification, le territoire s'inscrit dans la volonté d'affirmer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Les élus du territoire envisagent d'étendre la réflexion du PCAET à la Communauté de Communes Picardie des Châteaux et de permettre une déclinaison du plan d'action à l'échelle territoriale du pays.

Enjeux et objectifs poursuivis :

L'atteinte des objectifs de production d'énergies renouvelables suppose de diversifier les sources d'énergies renouvelables. Le CRTE prend acte des ambitions, en lien avec les autres documents stratégiques (sans remplacer les PCAET ni les SCOT, ni les PLU/PLUI, ni le S3REN), que les territoires se donnent en matière d'énergies renouvelables.

Le territoire est engagé depuis plusieurs années dans une démarche en faveur de la transition énergétique. La promotion des énergies renouvelables et alternatives et la préservation de la diversité des milieux naturels, de la biodiversité et de la ressource en eau représentent l'un des axes forts de ce contrat de relance et de transition écologique.

Il s'agit aujourd'hui de mettre en place, sur le long terme, des pratiques et modes de vie plus respectueux de l'environnement, afin de devenir un territoire positif,

tendant à l'autoconsommation, par le biais de l'utilisation des énergies renouvelables et plus vertueuses.

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Accompagner la création d'installations de production d'énergies renouvelables**

Plusieurs solutions sont envisageables pour diversifier la production énergétique du territoire, notamment la création de chaudières et de chaufferies biomasse, les réseaux de chaleur, les fermes photovoltaïques, les méthaniseurs... Sur le territoire, les projets de la friche Arkema et de Moyembrie témoignent d'avancées sur cette question

- **Soutenir le développement de la filière bois**

Le territoire présente de nombreux massifs dont une valorisation permettrait des retombées économiques significatives et une meilleure gestion du patrimoine naturel.

- **Promouvoir la plantation de haies sur le territoire, nécessaires en matière de prévention des inondations et d'une meilleure gestion des milieux naturels**

Outil clé de la biodiversité, les haies en bordure de champs permettront de lutter contre l'érosion des sols, d'améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol, de stocker du carbone et de s'adapter au changement climatique.

Axe 1.2: Poursuivre la rénovation des bâtiments publics et des entreprises

Considérant que la majorité des bâtiments publics ont été construits depuis plus de 30 ans, ils nécessitent aujourd'hui des investissements pour s'adapter aux nouveaux usages et offrir le confort attendu à leurs usagers. Énergivores, ils représentent également un coût important, tant en termes financiers qu'en termes d'empreinte carbone sur le territoire.

La rénovation énergétique des bâtiments publics intégrée dans un projet global de rénovation permet de réduire les coûts liés à la consommation d'énergie (chauffage, éclairage...), de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et d'améliorer ainsi la qualité de l'air.

Enjeux et objectifs poursuivis :

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre par l'État, à destination notamment des collectivités, avec 9,1 M€ pour le département de l'Aisne en 2021. Il doit permettre de financer,

selon leur impact, des travaux dont l'objectif est de réduire la consommation d'énergie.

Dans l'Aisne, le soutien aux matériaux biosourcés, filière locale et durable, a été matérialisé par une majoration de 10 % de la DSIL pour les projets y ayant recours.

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Rénover les bâtiments publics des collectivités**

Ces actions ont vocation à permettre une moindre consommation d'énergie et une économie substantielle de charges de fonctionnement pour les collectivités.

- **Accompagner les entreprises dans leurs projets de rénovation énergétique**

Encourager le recours au crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des TPE/PME.

- **Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans les constructions**

À ce titre, les dotations d'équipement et d'investissement de l'État dans l'Aisne font l'objet d'une majoration lorsque les maîtres d'ouvrage recourent à ces matériaux.

Axe 1.3 : Agir pour une mobilité durable

Le territoire du Pays est aujourd'hui partiellement desservi par les transports collectifs. En effet, aujourd'hui, seul le périmètre de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier- La Fère possède un réseau de transport urbain et un service de transport à la demande. Cette couverture partielle est assurément un frein à la mobilité des habitants et notamment pour ceux qui résident dans les communes les plus éloignées du noyau urbain du territoire. Ainsi, la mobilité est une problématique récurrente en milieu rural. Les personnes qui ne peuvent pas ou plus conduire se trouvent souvent confrontées à d'importantes difficultés, ne serait-ce que pour aller faire des courses, se rendre dans les services publics, consulter leur médecin ou simplement rendre visite à des proches.

Le développement des mobilités dites « douces » et « partagées » représente aujourd'hui un enjeu central pour les collectivités, à la faveur d'une sensibilité grandissante au coût et à l'impact écologique des déplacements quotidiens.

L'objectif est désormais de promouvoir l'usage de modes de déplacements alternatifs et plus respectueux de l'environnement (vélos, co-voiturage...), afin notamment de participer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce cadre, considérant que le vélo est un mode de déplacement alternatif et complémentaire des autres modes de déplacements à condition de mettre en place une offre attractive et sécurisée, le territoire souhaite élaborer un schéma directeur cyclable et de déplacements doux à l'échelle du Pays. Ce document de référence vise à mettre en œuvre une politique ambitieuse et structurante des déplacements et rechercher des moyens de déplacements durables. Il permettra de réaliser une charte d'aménagement cyclable pour une meilleure lisibilité des types d'aménagements et des itinéraires à l'échelle du territoire, d'assurer la continuité d'acheminement cyclable, d'améliorer le stationnement des deux roues et, de manière générale, de promouvoir l'usage du vélo. Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan vélo initié par le gouvernement.

Pour répondre à une demande grandissante, tant pour les déplacements quotidiens que pour la pratique de loisirs, le territoire souhaite particulièrement connecter les itinéraires existants et les compléter avec une offre renouvelée.

Enjeux et objectifs poursuivis :

Le développement des mobilités douces et partagées représente un enjeu central pour notre territoire. L'objectif est désormais de promouvoir l'usage de modes de déplacements plus respectueux de l'environnement, afin notamment de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le territoire a vocation également à s'inscrire dans le cadre de l'objectif national de 100 000 bornes de recharges publiques de véhicules électriques, l'Aisne en disposant actuellement de 352, en janvier 2021.

Grâce au « Coup de pouce vélo » de l'État, ce sont plus d'1,4 millions de bicyclettes qui ont été rénovées en février 2021 dans tout le pays.

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Élaborer, à l'échelle du pays, un schéma d'orientation des mobilités douces, alternatives et innovantes**
- **Favoriser le développement des pistes cyclables, des véloroutes et voies vertes, en cohérence avec le schéma départemental des pistes cyclables**
- **Promouvoir l'utilisation des véhicules électriques et hybrides, et favoriser de façon coordonnée l'installation de bornes de recharge électriques ouvertes au public (voiture et vélos)**

En lien avec l'USEDA, les parties s'engagent à parfaire le maillage des bornes sur le territoire à l'échelle du Chaunois-Pays Picard.

- **Promouvoir l'utilisation de véhicules GNV**
- **Développer les modes de mobilités partagées par la création de plateformes et d'aires de covoiturage**
Ce développement pourrait se faire en lien avec le réseau des grandes et moyennes surfaces commerciales, et en cohérence avec l'action du conseil départemental de l'Aisne.
- **Développer les formes alternatives de transport (TAD, libre-service, etc.)**
- **Donner plus de visibilité à ces nouveaux modes de déplacement**
Le travail doit être poursuivi autour d'une stratégie globale de communication commune, et d'une réflexion sur l'interopérabilité des titres de transport, avec l'appui du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités, syndicat auquel la CACTLF a adhéré, présidé par le Vice-Président du conseil régional chargé des transports et des infrastructures de transports.

Axe 1.4 : Moins de déchets, mieux traités

Chaque année, la France produit près de 38 millions de tonnes de déchets ménagers soit presque 500 kg par personne. Autant de matières premières puisées, épuisées et jetées. Ainsi, au quotidien, de nombreux gestes peuvent nous permettre de réduire la quantité de déchets que nous dégageons. Adoptés collectivement, ces comportements redéfinissent et impactent positivement nos modes de consommation.

Enjeux et objectifs poursuivis :

Sur le territoire du pays, la CACTLF exerce elle-même la compétence « Collecte des déchets ». La CCPC l'a déléguée au SIRTOM du Laonnois. Les deux intercommunalités ont délégué la compétence « traitement » au syndicat mixte Valor'Aisne.

Compte tenu des compétences respectives des signataires, le travail en commun portera essentiellement sur les efforts en matière de réduction des déchets. Il est essentiel d'accentuer les efforts de prévention et de sensibilisation de tous les producteurs de déchets, afin de réduire la production à la source.

Les gestionnaires de la collecte peuvent ainsi s'inscrire dans les prochaines phases des appels à projets des éco-organismes en faveur de l'amélioration du tri.

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Accentuer les politiques de prévention des déchets**

Poursuivre les efforts dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, encourager le traitement des bio-déchets (compostage), et favoriser les dispositifs de type recyclerie et ressourcerie. Les intercommunalités sont les relais de premier niveau pour la population en matière de prévention des déchets ménagers. L'objectif est de sensibiliser et accompagner la population dans l'adoption de modes de consommation économique et pauvres en déchets.

- **Encourager le tri sélectif**

Ce soutien peut se faire notamment via les points d'apports volontaires au niveau de l'habitat vertical, dans une perspective à terme de containers semi-enterrés. Dans le cadre du plan de relance, l'ADEME aide les collectivités pour la création, l'extension et/ou la modernisation des centres de tri. Le renouvellement du contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) avec l'ADEME constitue également un vecteur.

- **Poursuivre le développement de la filière méthanisation sur le territoire**

Ce développement pourra s'accompagner de la sensibilisation du public agricole aux intérêts et limites de la méthanisation.

- **Améliorer la gestion des déchets verts**

Les déchets verts constituent une source de biomasse à valoriser, grâce notamment au compostage et à la méthanisation. La promotion des composteurs est une des pistes envisageables. Il convient ainsi de valoriser la biomasse issue des déchets agricoles, agroalimentaires, des collectivités ou de la sylviculture.

Axe 1.5 : Renforcer l'agriculture du territoire dans une perspective de développement durable

Les espaces agricoles représentent 60 % du territoire du Pays. Le territoire comporte des sites écologiques et paysagers remarquables insuffisamment mis en

valeur actuellement. On distingue notamment un grand massif forestier autour de Saint-Gobain et une plaine structurée par la vallée de l' Oise. Au-delà de sa fonction nourricière, l' agriculture participe au maintien des paysages mais la diversité de ces derniers est aujourd' hui confrontée à l' obligation de réduire son impact sur l' environnement et à la progression des espaces urbains.

Enjeux et objectifs poursuivis :

Le plan de relance contient 1,2 milliards d' euros de mesures pour son volet agricole au niveau national. Dans le cadre du CRTE agricole, qui sera signé entre l' État et la Chambre d' agriculture de l' Aisne, des propositions seront à valoriser dans les CRTE locaux pour soutenir l' agriculture locale, dont les orientations stratégiques sont les suivantes :

- **Promouvoir la transition vers une agriculture durable**

La poursuite des efforts de l' agriculture axonaise pour s' inscrire toujours plus dans la logique de développement durable, passe notamment par la réduction de l' usage des produits phytosanitaires et l' accompagnement des agriculteurs dans le changement climatique.

- **Assurer la souveraineté alimentaire du territoire**

Afin de permettre un développement viable, il s' agit de structurer l' offre alimentaire, grâce notamment aux outils locaux déjà développés (drive, associations des producteurs...), l' émergence de projets alimentaires territoriaux ou encore l' éducation et la sensibilisation de l' ensemble des publics.

- **Structurer des filières territoriales, afin de valoriser les ressources locales**

Afin de diversifier les débouchés de l' agriculture axonaise, il est nécessaire de développer la demande pour créer un marché, notamment autour des matériaux biosourcés, d' explorer les nouvelles voies de valorisation des gisements de l' Aisne, de permettre le développement de valeur ajoutée par l' émergence de nouveaux outils et le maillage de sites « relais » locaux.

- **Relever le défi de la transition énergétique**

Cette ambition passe notamment par l' organisation de la valorisation des ressources pour répondre à la demande locale et le développement des énergies vertes.

- **Valoriser les métiers et les pratiques agricoles**

Un travail important de proposition doit être effectué sur les métiers de la filière agricole, mais aussi auprès du grand public sur l'activité agricole dans l'Aisne. Une action particulière passe par l'agritourisme et l'accueil à la ferme. Enfin, le défi de l'emploi doit être relevé afin de faire correspondre l'offre et la demande.

Axe 1.6 : Favoriser le développement de l'économie circulaire

Basée sur une logique de proximité, l'économie circulaire encourage l'activité industrielle et agricole locale, le développement de nouvelles filières et le recours à l'emploi local. Les circuits courts favorisent le maintien et la création de l'emploi local, renforcent le lien entre le producteur et le consommateur, et réduisent l'impact environnemental.

Enjeux et objectifs poursuivis :

Le développement des filières courtes sur le territoire du pays, fort d'une tradition agricole importante, pourrait permettre d'offrir des sources de revenus supplémentaires aux agriculteurs, valoriser les productions locales, et permettre d'approvisionner les collectivités (cantines scolaires, restaurants d'entreprises, crèches, établissements pour personnes âgées dépendantes, etc.).

Un travail est mené par le Syndicat mixte pour répertorier l'offre locale de producteurs, et l'élaboration d'un guide des producteurs.

Les projets de vente directe aux consommateurs seront également encouragés, ainsi que les projets de formation des populations à la problématique du gaspillage alimentaire.

Dans cette perspective, et en résonance avec les engagements du CRTE agricole, la structuration d'un projet alimentaire territorial (PAT) s'appuierait sur un diagnostic partagé et coconstruit du système alimentaire local, avec l'ensemble des acteurs de la filière locale, et dressant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie, et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Encourager les démarches de circuits courts, notamment grâce au levier de la commande publique**, dans le respect des règles du code de la commande publique (sourçage, allotissement, performances en matière

d'approvisionnement direct de produits de l'agriculture, part de produits frais, etc.)

- **Soutenir les projets de ventes directes au consommateur**

Un projet de développement de boutique maraîchère est en cours par le Lycée Robert Schuman de Chauny.

Le LPA d'Aumont dispose d'une boutique de vente des produits maraîchers qu'ils produisent L'association « La ferme de Moyembrie » à Coucy le Château a mis en place une AMAP qui commercialisent leurs productions

- **Développer les jardins partagés**

Un projet est à l'étude sur la ville de Chauny, au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la ville. Un terrain sera mis à disposition par la ville pour créer un jardin partagé et des jardins ouvriers.

- **Engager les travaux autour d'un projet alimentaire à l'échelle du pays**

Il s'agit, par cette démarche, de favoriser l'installation de nouveaux exploitants, de développer la diversification et la consommation de produits locaux et de qualité, d'encourager le développement des AMAP, de sensibiliser la population par la mise en place de campagnes de communication et de s'adapter aux nouvelles pratiques de consommation des habitants.

Orientation stratégique n° 2 : Soutenir le développement et l'attractivité économique du territoire

Notre territoire est doté de beaucoup d'atouts et de savoir-faire. Mais pour que les entreprises puissent s'y développer, y localiser davantage de productions à forte valeur ajoutée et y créer des nouveaux emplois, il convient de renforcer encore sa compétitivité et son attractivité.

Axe 2.1 : Améliorer les capacités économiques du territoire

L'un des trois axes du Schéma de Cohérence Territoriale est la redynamisation de l'emploi sur le territoire, en promouvant le rayonnement économique du Pays, en consolidant la stratégie d'accueil des entreprises et en structurant et en accompagnant les filières locales dans un cadre durable.

Le foncier et l'immobilier d'entreprises sont notamment des éléments stratégiques pour l'attractivité du territoire. Consciente de cet enjeu, la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère mène d'ores et déjà une politique ambitieuse sur le sujet, via une offre de cinq hôtels d'entreprises, un hôtel tertiaire et une pépinière d'entreprises.

Cependant, afin de permettre à de nouvelles entreprises de s'implanter sur le territoire et aux activités existantes de croître dans des locaux adaptés, il apparaît important de renforcer l'offre immobilière, via la construction de nouveaux bâtiments économiques.

La construction de nouveaux bâtiments économiques devra apporter une offre complémentaire en proposant aux artisans une solution dans la continuité avec la pépinière et les hôtels, offrant davantage de services aux entrepreneurs, une possibilité d'accession à la propriété à terme et une cohérence des corps de métiers représentés au sein du bâtiment.

La Communauté de communes Picardie des Châteaux souhaite poursuivre et renforcer son engagement en faveur des entreprises locales en leur offrant les moyens de pérenniser leur activité et de se développer, voire de repenser leur mode de développement, en créant des outils communautaires au service des entreprises ; en définissant une politique d'aides en faveur des projets innovants et en renforçant l'attractivité du territoire.

Les filières artisanales constituent en effet un acteur essentiel de la vie locale. Elles jouent un rôle évident de proximité et de préservation des savoir-faire. Pour ces raisons, la Communauté d' Agglomération souhaite initier une réflexion sur la création d' un village d' artisans, concourant à un renforcement des petites entreprises artisanales qui s' y installent, à une meilleure visite de ces activités et à de plus grandes synergies entre entreprises.

La Communauté de communes Picardie des Châteaux souhaite devenir un territoire d' accueil de structures de l' économie solidaire et sociale en soutenant les démarches innovantes et l' émergence de nouveaux concepts économiques, en accompagnant le développement et la création de lieux d' innovation et d' expérimentation d' initiatives entrepreneuriales durables, appropriées à la reconfiguration des besoins induits par la crise.

Le territoire ambitionne par ailleurs accompagner le développement et la création de lieux d' innovation et d' expérimentation. Consciente que les usages du numérique impactent l' ensemble de la société et peuvent notamment favoriser la diversification de l' économie locale et être vecteurs de création d' emploi, elle a l' ambition de développer sur son territoire une dynamique cohérente en accompagnant la création de tiers lieux numérique.

Ces espaces doivent permettre de créer du lien entre les acteurs du territoire et d' animer une communauté d' individus isolés, de travailleurs indépendants, d' entrepreneurs, d' entreprises, et de favoriser des rencontres entre ces acteurs économiques au sein d' espaces de coworking, de télétravail, de médiation et d' aide à la digitalisation des entreprises.

Préserver et renforcer l' armature commerciale, artisanale, industrielle et de services du territoire, dans une logique de desserte optimale des populations représente donc un enjeu majeur. Il s' agit donc de maintenir et de renforcer l' offre de proximité au cœur des centralités urbaines et rurales afin d' améliorer la réponse aux besoins des populations résidant sur ce territoire ; mais également d' accompagner les entreprises du territoire dans leur développement et favoriser l' accueil de nouvelles structures.

Enjeux et objectifs poursuivis :

La proximité du Canal Seine Nord Europe représente également une source d' opportunité, notamment en matière d' activités industrielles et logistiques en connexion avec les axes de circulation du territoire (route, chemin de fer, canal).

Le renforcement des capacités économiques du pays est nécessaire, afin de :

- maintenir et renforcer l'offre de proximité au cœur des centralités urbaines et rurales et afin d'améliorer la réponse aux besoins des populations résidant sur ce territoire ;
- accompagner les entreprises du territoire dans leur développement et favoriser l'accueil de nouvelles structures.

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Renforcer l'offre en immobilier d'entreprises**

Ce renforcement peut passer par :

- ⇒ La création d'un village d'artisans au sein de la CACTLF
- ⇒ Le soutien au développement de l'immobilier d'entreprise et de pépinières d'entreprises
- ⇒ L'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire

- **Développer des équipements répondant aux nouvelles façons de travailler** et qui intègrent un accès aux nouvelles technologies et au numérique (ex : espace de télétravail, bureaux partagés, salle de réunion, etc.).

La CACTLF envisage un projet de création de tiers-lieu, qui alliera une dimension économique par la mise en place d'espaces de co-working ou de salles de réunion, et une dimension touristique par la création d'un espace de restauration ou la possibilité d'accueillir des événements culturels.

- **Soutenir le déploiement des formations adaptées aux métiers en tension** et notamment les métiers liés à la maintenance, à la rénovation énergétique, aux services à la personne, aux constructions durables, etc.
- **Valoriser les disponibilités foncières** (cf. notamment friches Nexans à Chauny, friches du quartier de la gare d'Anizy-Pinon, site de l'ancienne manufacture de Saint-Gobain).

La réhabilitation des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires afin de maîtriser l'étalement urbain, de limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de protéger les sols contre leur artificialisation. La CACTLF est engagée dans un plan d'action foncière (PAF), qui comprend un diagnostic foncier et repère les terrains disponibles sur le territoire ainsi que les friches.

En lien avec la stratégie foncière logistique en cours de développement par le préfet de région, le Chaunois possède des sites pouvant être articulés avec un positionnement ferroviaire avantageux et du foncier disponible.

Axe 2.2 : Promouvoir le territoire : définir une stratégie d'attractivité d'ensemble (économique, agricole, touristique)

Le SCoT met en avant la nécessité de valoriser les ressources patrimoniales et environnementales du territoire pour maximiser les retombées économiques. En effet, au-delà de la valeur intrinsèque des paysages et de leur importance pour la qualité du cadre de vie, la préservation des paysages et du patrimoine peut être garante d'activités économiques de types loisirs et tourisme. Le Pays Picard – Vallées de l'Oise et de l'Ailette souhaite aujourd'hui se saisir de l'opportunité économique représentée par le tourisme et de faire du territoire une véritable destination touristique.

Enjeux et objectifs poursuivis :

Le Syndicat Mixte du Pays picard – Vallées de l'Oise et de l'Ailette porte la compétence « tourisme » pour le territoire et un office de tourisme intercommunal a donc été créé. Le diagnostic touristique du territoire, confié à l'agence Aisne Tourisme, a été réalisé en 2016, et a permis de définir une stratégie de développement touristique.

Le syndicat est lauréat d'un appel à projet relatif à l'élaboration d'un Guide du Routard « Édition Pays 2022 », véritable outil de promotion touristique, il est une belle opportunité pour la notoriété du territoire.

Le SMPP est par ailleurs signataire d'un contrat de rayonnement touristique au côté de la région autour de 5 axes détaillés de la façon suivante : Adapter l'accueil touristique aux nouvelles tendances, développer la notoriété du territoire, développer la notoriété du territoire, développer le slow-tourisme, répondre aux besoins d'hébergements touristiques, mettre en place des outils d'évaluation de la destination.

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Promouvoir le patrimoine local, naturel, matériel et immatériel**
Valorisations des productions locales : artisanat local et produits locaux ;

Développement des synergies entre tourisme, patrimoine, commerce et monde agricole.

Axe 2.3 : Miser sur le tourisme comme levier de développement économique du territoire

Le territoire dispose d'un patrimoine matériel (Château de Coucy, Château de Blérancourt, musée de la Résistance, etc.) constituant un important potentiel touristique. Il présente aussi une véritable richesse naturelle. Outre la forêt de Saint-Gobain, véritable poumon vert du territoire et deuxième massif forestier avec ses 9 ha, les Landes de Versigny, moins connues, méritent de l'être. Cette réserve naturelle nationale est gérée par le Conservatoire des espaces naturels qui veille à l'entretien de la faune et de la flore et à l'animation de visites-nature. Elles bénéficient d'un classement Natura 2000, de même que le massif forestier de Saint-Gobain.

Le territoire présente également des atouts avec le Jardin exotique de Folembay, la Ferme Souchinet, parc animalier qui propose diverses animations pour les familles et la base nautique de la Frette à Tergnier (que l'État a accompagné à hauteur de 63 811 € au titre du contrat de ruralité) ou encore les fêtes médiévales de Coucy-le-Château. Ces lieux peuvent constituer un point de convergence fort entre la population touristique et la population locale.

Ce potentiel touristique reste aujourd'hui peu exploité.

En 2020, le SMPP lance « Cœur de Picard », sa marque touristique au travers d'une nouvelle identité et d'un film touristique. Cette stratégie a pour but de susciter l'adhésion du plus grand nombre de personnes et de les transformer en ambassadeurs de territoire. Les valeurs de partage et d'authenticité sont au centre de la stratégie de développement touristique. La politique touristique du Cœur de Picard repose sur son patrimoine naturel, architectural et ses diverses richesses culturelles et patrimoniales. L'office de tourisme du pays doit aussi devenir vecteur d'attractivité et de rayonnement au-delà de ses frontières.

a) Tourisme fluvial et fluvestre

L'État a fait de l'aménagement fluvial dans l'Aisne une priorité, avec 17 millions d'euros investis par Voies navigables de France en partenariat avec les collectivités pour la remise en navigation du canal de la Sambre à l'Oise (remise en état de 22 écluses, reconstruction des deux pont-canaux et opérations de drainage). Le plan d'action 2020 – 2024 pour le développement du tourisme fluvestre dans l'Aisne vise à favoriser une forme de tourisme plus douce et respectueuse de

l'environnement, mais également en développant les activités connexes afin d'attirer les touristes et de bénéficier des retombées économiques sur le territoire.

Dans le contexte du renouveau du tourisme fluvial sur le canal de Saint-Quentin, cet enjeu devient encore plus central.

Dans le cadre d'une démarche menée à l'échelle départementale, en partenariat avec Voies navigables de France et les services de l'État, Aisne Tourisme a proposé au Syndicat Mixte de réaliser une mission d'étude territoriale pour envisager un projet de développement touristique sur les maisons éclésières du Canal de la Sambre à l'Oise qui vont être cédées par VNF.

Ce potentiel de développement peut permettre de concrétiser en partie le développement du tourisme fluvestre identifié dans les orientations de la politique régionale du tourisme, du schéma départemental du tourisme et des contrats de rayonnement en cours ou en projet sur 5 des 6 territoires de l'Aisne. Pour le réseau des maisons éclésières situées le long de l'Eurovelo 3 et de la véloroute Stevenson, le projet s'articule également avec les actions menées dans le cadre du projet Interreg EUROCYCLO (mise en réseau des offres).

Sur le secteur du Chaunois, 22 maisons situées le long du canal de la Sambre à l'Oise, vont être cédées et font l'objet d'une étude approfondie : 18 à la CACTLF et 4 à la CCPC.

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Accompagner la « Route Stevenson » dans l'Aisne**

L'écrivain écossais a descendu, en canoë, un parcours allant d'Anvers en Belgique à Conflans-Sainte-Honorine en région parisienne, périple qu'il retraça dans un récit intitulé *En canoë sur les rivières du Nord*. La promotion de cet itinéraire constitue un atout touristique pour le territoire.

- **Aménagements d'équipements de services et d'animations liés aux voies d'eau**

Réhabilitations des maisons éclésières et de haltes fluviales.

b) Hébergements hôteliers et touristiques

Le territoire présente une carence en offre hôtelière. Le parc de l'hébergement marchand du territoire représente 5,3 % de l'hébergement marchand au niveau départemental. En matière de capacité, il se situe loin derrière les autres bassins touristiques axonais. Sur les 78 hébergements qui composent le territoire, on

compte près de 65 % de meublés de tourisme (49 hébergements). Seuls 10 % des hébergements sont des hôtels et 20 % des chambres d'hôte. Les 5 % restants regroupent l'offre hôtelière de plein air et les aires de camping-car.

Concernant la gamme des équipements hôteliers, peu d'hébergements sont classés ; Sur sept hôtels, deux sont classés (2 étoiles). Sur 49 meublés de tourisme, 17 sont classés. À l'heure actuelle, aucune chambre d'hôte n'est classée. D'autre part, on compte 33 restaurants (hors offre de restauration rapide) sur l'ensemble de la destination.

A titre d'illustration, la commune de Tergnier projette l'installation de 8 mobil'homes au camping de la base nautique de La Frette, afin de développer le tourisme, pour un montant total de travaux de 124 109,16 €.

Il sera nécessaire d'accompagner les projets de création, de rénovation et de construction d'hébergements touristiques de qualité, de soutenir la montée en gamme des hébergements touristiques existants et promouvoir la création de gîtes et d'hébergements touristiques innovants ou insolites ; afin notamment de pouvoir permettre l'accueil des touristes pour des périodes allant de deux à cinq jours.

Par ailleurs, la perspective des Jeux olympiques de Paris, en 2024, peut constituer une opportunité pour les territoires d'améliorer et de réhabiliter des équipements hôteliers. Les communes de Chauny et de Tergnier ont d'ores et déjà été labellisées « Terre de Jeux 2024 ». Le Dojo départemental de Tergnier accueillera les délégations olympiques et paralympiques lors des prochains Jeux.

c) Valorisation des véloroutes et des chemins de randonnées

Le territoire du pays se situe au carrefour de deux véloroutes : l'Eurovélo 3 sur 25 km de Travecy à Quierzy – doublée de la véloroute Stevenson en cours de préfiguration – et de la véloroute nationale 30 sur 60 km de Menessis à Urcel.

Le développement et la valorisation des pistes pour vélo et des chemins de randonnées se fait en cohérence avec la planification départementale, à savoir le plan départemental des randonnées pédestres et le schéma départemental des pistes cyclables.

Résolument vert, notre territoire bénéficie de nombreux atouts tels que la voie verte, et les nombreux chemins de randonnée qui parcourent notre paysage.

Conscient du potentiel touristique de ces aménagements, l'agglomération de Chauny Tergnier La Fère souhaite accompagner la mise en valeur et la promotion de la voie verte et des chemins de randonnée afin de permettre aux habitants du territoire et aux touristes de découvrir les paysages de notre territoire.

En complément de ces axes de liaison, des départs de sentiers réalisables à pied ou en vélo (chemins de randonnées) sont envisagés. De même que le raccordement de la forêt de Saint-Gobain en aménageant l'ancienne voie ferrée Sinceny – Saint-Gobain (12,5 kms).

Dans ce cadre, une attention particulière pourra être accordée aux sentiers de la mémoire, parcours de découverte mis en place sur 23 communes du territoire, plongeant le visiteur dans l'histoire, celle de la guerre 39-45, à travers les témoignages de résistants et d'habitants.

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Mettre en valeur et promouvoir les voies vertes**

Les Eurovéloroute n° 3 et n° 30 constituent des opportunités touristiques majeures pour le territoire.

- **Développer les liaisons des véloroutes aux infrastructures cyclables existantes gérées par les intercommunalités**

L'objectif est d'assurer un maillage efficace entre les réseaux européens, nationaux et locaux. Une action particulière pourra être réalisée en matière de départs de sentiers réalisables à pied ou en vélo.

Orientation stratégique n° 3 : Soutenir la cohésion sociale du territoire

La crise génère un impact en matière d' inégalités, de pauvreté et d' exclusion. La relance de notre territoire doit par conséquent être inclusive. En particulier, nous souhaitons mieux soutenir et accompagner vers l' emploi les jeunes et les plus vulnérables.

Axe 3.1 : Améliorer l' accès aux services publics

La préservation des services publics en milieu rural est un enjeu essentiel pour les habitants de ces territoires, qui souhaitent conserver un niveau de vie comparable à celui des villes. Cette préservation des services publics représente également un enjeu majeur et une priorité pour les élus locaux, notamment en termes d' aménagement du territoire.

Enjeux et objectifs poursuivis :

L' enjeu majeur est de conserver les services publics traditionnels existants sur le territoire, tout en accompagnant leurs mutations et en développant de nouveaux services, plus adaptés aux besoins des populations.

Porté par l' État, le dispositif France Services permet aux porteurs de projets de percevoir une subvention de 30 000 € par an (15 000 € de FNADT et 15 000 € de FIO). Dans L' Aisne, 17 structures sont aujourd' hui labellisées France Services, et plus d' 1 593 552 € ont été investis par l' État dans ces espaces (achat d' équipements, rénovation de locaux, etc.). Sur le territoire, la maison France Services de La Fère a été labellisée le 1^{er} février 2021.

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Finaliser le maillage des espaces d' accueil du public**

Cette orientation pourra notamment passer par la finalisation du déploiement des établissements France services, et par le projet du domaine de Moyembrie. La communauté de communes Picardie des Châteaux porte un projet de Maison France services, sur les communes de Pinon et Coucy-le-Château.

Axe 3.2 : Améliorer l'accès aux soins

Concernant l'accessibilité aux soins, le territoire fait face à un risque important de désertification médicale à court et moyen terme. La présence de praticiens sur le territoire est nécessaire afin de répondre aux besoins de la population et d'améliorer l'attractivité du territoire et ainsi favoriser l'installation de nouvelles familles.

Enjeux et objectifs poursuivis :

À la suite du « Ségur de la santé », l'État consacre 9 milliards d'euros à la revalorisation des métiers des établissements de santé et en ville, mais aussi 1,5 milliards d'euros pour rénover les EHPAD et 2 milliards d'euros pour accélérer la transition numérique de la santé, afin de permettre aux citoyens de bénéficier de nouveaux services et de toucher plus largement les Français.

Dans l'Aisne, 22 maisons de santé pluridisciplinaire sont aujourd'hui en activité, et une dizaine de projets sont en cours. L'État a participé au financement d'une dizaine de ces structures, en investissant plus de 3 245 784 €. Notamment, 325 000 € ont été investis par l'État dans la maison de santé pluriprofessionnelle de Sinceny, qui a ouvert ses portes en décembre 2019, et permet d'offrir aux habitants l'accès à diverses spécialités médicales au sein de locaux mutualisés.

Il sera également nécessaire d'agir en faveur du renforcement de l'attractivité des métiers de santé auprès des jeunes, afin de susciter de nouvelles vocations, d'accompagner les volontés d'installation des jeunes diplômés, et de faire découvrir aux étudiants l'exercice de la médecine en milieu rural, en s'appuyant sur le réseau des maisons de santé pluridisciplinaires existant.

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Coordonner l'organisation de l'offre de soins de premier recours**

Le Syndicat Mixte, avec le soutien financier de l'ARS, a réalisé une étude en 2015 sur ce sujet précis. Cette étude a débouché début 2017 sur la prise de compétence « Maisons de santé » par la CACTLF et sur la création de la MSP de Sinceny.

- **Développer la télémédecine dans le territoire**

Pour plusieurs spécialités, la télémédecine peut constituer une option de recours intéressante au regard des difficultés de mobilité.

- **Accompagner les porteurs de projets de maisons de santé pluri-professionnelles**

Plusieurs projets sont actuellement à l'étude, notamment sur les communes de Tergnier et Saint-Gobain.

Axe 3.3 : Enrichir l'offre culturelle et sportive du territoire

Afin de développer l'accès à la culture pour les habitants, mais aussi pour enrichir l'attractivité touristique du territoire, l'offre culturelle entendue au sens large doit être rénovée et promue, notamment les musées, galeries, artothèques et les sites classés.

Le territoire est riche de musées aux thématiques variés : Jeanne d'Aboville à La Fère, Musée de la Résistance et de la Déportation et artothèque de Tergnier. Ces projets, ambitieux, seront définis en cohérence avec le Conseil départemental et ses actions.

Enjeux et objectifs poursuivis :

En matière d'infrastructures sportives, de nombreux projets ont été réalisés dans le cadre du contrat de ruralité, l'État ayant financé la réfection de salles à Chauny (montant total de travaux de 118 917 €), à Tergnier (439 175 €), à la CCPC (55 912 € et à Brancourt-en-Laonnois (8 088 €). L'État a également soutenu les travaux de rénovation de la salle des sports de Saint-Gobain (à hauteur de 43 348,50 € soit 30 % du montant des travaux HT), l'aménagement d'une aire de fitness à l'étang du Nefort de La Fère (à hauteur de 7 744 € soit 40 % du montant des travaux HT), l'installation de modulaires et de sanitaires au niveau de la plage de la base nautique de la Frette à Tergnier (à hauteur de 63 810,39 € soit 50 % du montant des travaux HT) ou encore l'aménagement du parc Saint-Lazare de Sinceny en parcours de santé (à hauteur de 17 841,50 € soit 50 % du montant des travaux HT).

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Contribuer avec les collectivités compétentes, à la redéfinition d'une scénographie adaptée, pour les musées du territoire, dans une approche globale de l'offre**

- Le musée Jeanne d'Aboville de La Fère devra être rénové et/ou réinstallé sur un autre site (ancien collège). Il dispose d'une collection composée d'environ 400 peintures, essentiellement flamandes et hollandaises, issue du legs de la comtesse d'Héricourt à la ville en 1860. Il présente également un département d'archéologie locale.
 - L'artothèque de Tergnier devra également être mieux valorisée. Elle propose en prêt des œuvres d'art (estampes, photographies, dessins) qui reflètent les différentes tendances de la création artistique des cinquante dernières années.
 - L'objectif doit être une offre globale de l'offre muséale du territoire, et une mise en valeur afin d'en faire un facteur fort d'attractivité touristique, tout en ayant une programmation et des activités au service des habitants.
- **Engager d'une démarche globale de valorisation des arts plastiques, autour de la mémoire et de l'art contemporain sur le territoire**

Cette valorisation pourrait notamment tenir compte du patrimoine Art Déco, répandu sur l'ensemble du territoire.

- **Accompagner le développement de l'offre sportive**

Le développement et l'enrichissement de l'offre sportive sur le territoire du pays représente également un enjeu important pour les collectivités, en termes d'attractivité du territoire et de santé publique.

Le développement des city-stades sera soutenu, de même que la rénovation d'équipements de rayonnement local significatif. Une attention sera portée aux bases nautiques.

Au titre de l'année 2021, les collectivités ont déjà identifié les projets d'aménagement d'un terrain de tennis couvert au complexe polyvalent Jean Racine de Viry-Nouveau, l'aménagement d'un équipement multi-sports à Selens et l'aménagement d'une aire de jeu pour enfants et de fitness pour adultes à Pinon.

Axe 3.4 : Soutenir le tissu urbain

a) **Programme Petites villes de demain**

Le programme *Petites villes de demain* vise notamment à soutenir les petites centralités du territoire. Les 2 intercommunalités du Chaunois sont concernées par ce dispositif, ainsi que 5 communes (Anizy-le-Grand et Pinon au sein de la CCPC, et

Chauny, Tergnier et La Fère au sein de la CACTLF). L'État et ses partenaires viennent ainsi soutenir et faciliter la mise en œuvre des projets de territoires des collectivités, afin d'insuffler de nouvelles dynamiques au sein des territoires.

Au total, l'État (Ministère de la cohésion des territoires, Ministère de la transition écologique, ANCT, Banque des territoires, Anah, Cerema) mobilise 3 milliards d'euros sur 6 ans pour ce dispositif, afin de soutenir 1 000 centralités.

Ces programmes vont tout de même pouvoir bénéficier aux territoires alentours, notamment par la mise en place et la signature de convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT) à l'échelle des intercommunalités concernées, et de ce fait rayonner sur des territoires beaucoup plus vastes. Elles permettront la mise en place de mesures d'amélioration et de rénovation de l'habitat.

En outre, au titre du contrat de ruralité, l'État a appuyé la commune de La Fère dans la requalification de son centre-bourg. Au titre de la phase 2, les travaux ont atteint un montant de 423 536 €.

b) Politiques d'habitat / Programme local d'habitat / OPAH-RU

L'habitat nécessite des interventions publiques, afin d'accueillir de nouveaux occupants. Dans le Chaunois, 1 367 logements relevaient du parc privé potentiellement indigne en 2013.

Le plan de relance consacre 7,5 milliards d'euros au logement. Des initiatives concrètes comme le renforcement exceptionnel du dispositif MaPrimeRénov', et le soutien aux bailleurs sociaux permettent une amélioration du confort des logements des Français.

Ces dispositifs permettent aux collectivités de mettre en place à l'échelle du territoire un programme local d'habitat (PLH) visant à programmer les investissements et actions à mettre en place en matière de politique du logement ; afin par exemple de faire face aux problématiques de vieillissement de la population.

La CACTLF s'est dotée en 2019 d'un Programme local de l'Habitat 2019 – 2024, afin de répondre aux besoins en logements et en hébergements de façon équilibrée et diversifiée sur le territoire.

La CCPC, qui compte un taux de vacance de logements de 9 % en 2017 soit 755 logements, en fait une priorité d'action et s'accompagne d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) depuis 2017.

En 2014, le Syndicat mixte s'est engagé dans la création d'un observatoire de l'habitat, outil mutualisé qui permet de dresser un état de l'existant et d'évaluer la politique locale de l'habitat.

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Lutter contre la vacance des logements**

La CACTLF a un objectif de logements vacants à réhabiliter : 160 logements par an jusqu'en 2025. Les intercommunalités peuvent faciliter et accompagner les démarches afin de diminuer les vacances de logement.

- **Accompagner les constructions neuves, afin de répondre aux besoins en logement**

En la matière, la CACTLF a arrêté dans son PLH un objectif de constructions neuves de 160 logements par an jusqu'en 2025.

- **Promouvoir une gamme diversifiée d'habitat et moins consommatrices d'espaces**

Cette orientation passe par l'exploration des formes pouvant être adaptées aux personnes âgées, par exemple le béguinage, mais aussi pour les jeunes

- **Accompagner les ménages dans leur projet de rénovation énergétique**

Pour les opérations les plus simples, il s'agit de maximiser le recours au dispositif « MaPrimeRénov' ».

Le Programme local de l'Habitat, déclinaison du volet « habitat » du SCoT, définit les actions à mettre en place, notamment grâce à des outils opérationnels comme l'OPAH/RU ou le Programme d'intérêt général pour l'habitat, pour lutter contre la précarité énergétique des logements, et adapter ces logements au vieillissement et au handicap.

D'autres outils existent comme le PIG départemental « habitat indigne précarité énergétique », cofinancé par l'État, le Conseil départemental et les intercommunalités.

- **Rénover les logements sociaux**

Un effort particulier doit être mené en matière d'habitat collectif. La parution prochaine de l'appel à projet à destination des bailleurs sociaux permettra une accélération de cette rénovation énergétique. L'État prévoit **500 millions d'euros entre 2021 et 2022 au niveau national.**

- **Rénover les logements communaux**

Les communes ont de leur côté un effort important à réaliser pour la requalification et l'amélioration de la performance énergétique des logements communaux.

Axe 3.5 : Favoriser l'insertion et lutter contre la pauvreté et l'exclusion

L'Aisne est marquée par de forts taux de chômage et de pauvreté, notamment au sein des territoires ruraux les plus éloignés des villes. Les actions en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi sont à encourager et à développer. L'objectif est de permettre à ces personnes de se former et d'accéder à un emploi, afin de favoriser leur insertion et leur autonomie, et à terme de lutter contre l'exclusion et la pauvreté. Le lien emploi-formation doit être au cœur de ces efforts en faveur de l'insertion.

Enjeux et objectifs poursuivis :

Le plan #1jeune1solution mis en place par le gouvernement dans le cadre de la relance, ambitionne de faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes, de les orienter et de les former vers des métiers d'avenir, mais également d'accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur-mesure. Il nécessite la pleine mobilisation des acteurs, notamment Pôle emploi, les missions locales et Cap'Emploi.

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Soutenir l'offre en matière de formation sur des métiers en lien avec les besoins des entreprises du territoire / métiers en tension**

L'identification des besoins en formation doit notamment se faire dans le cadre des SPEL du territoire, auxquels les EPCI participent.

- **Travailler à la formation des bénéficiaires du RSA, via l'insertion par l'activité économique**

La CACTLF compte deux chantiers d'insertion, la CCPC en compte un. Des réflexions peuvent être engagées quant à l'adéquation de ces outils à la demande du territoire.

Axe 3.6 : Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme

Les collectivités s'inscrivent dans la dynamique du plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, qu'elles ont vocation à décliner à l'échelle du Laonnois.

L'Aisne est fortement marquée par la fracture numérique. À l'heure de la dématérialisation des procédures administratives, la lutte contre l'illectronisme et la création et le développement de points d'accès numériques sont une priorité.

Enjeux et objectifs poursuivis :

Les espaces numériques et la France Services de La Fère offrent la possibilité aux populations de se faire accompagner dans la réalisation de démarches dématérialisées, et certaines structures mettent également en place des ateliers de médiation numériques. Pour familiariser les populations à ces nouveaux outils, la création et/ou l'ouverture de tiers-lieux est également encouragée, afin de mettre à disposition du public du matériel informatique et un accès à l'internet. Grâce aux conseillers numériques dont une quarantaine est attendue sur le département, les collectivités pourront accompagner au mieux les habitants dans la transformation numérique de la société. L'État mobilisera sur ce dispositif 250 millions d'euros, afin de financer 4000 postes de conseillers numériques. Cela représentera une subvention de 50 000 € sur 2 ans pour les structures porteuses.

L'équipement numérique des établissements scolaires du territoire est également un enjeu important, et l'effort doit être poursuivi. La CACTLF dispose d'une feuille de route en matière numérique.

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Développer le numérique dans les écoles**

L'appel à projets « Continuité pédagogique – Socle numérique » du ministère de l'Éducation nationale constitue une opportunité majeure pour les plus petites communes. L'État soutient déjà par ailleurs de nombreux projets via la dotation d'équipement des territoires ruraux et la dotation de soutien à l'investissement

local. Au titre de « Territoires numériques éducatifs », l'État a investi pour plus de 7 millions d'euros dans l'Aisne pour favoriser l'accès du numérique à tous les élèves.

- **Encourager le recours aux conseillers numériques par les collectivités, afin de lutter efficacement contre la fracture numérique et l'illectronisme**

Il s'agit de faire des conseillers numériques une opportunité pour une politique globale de l'inclusion numérique sur le territoire : mutualiser les conseillers pour permettre un maillage, solliciter les hubs numériques. Dans le Chaunois – Pays Picard, deux conseillers ont déjà été attribués à des collectivités, en plus des 16 du Conseil départemental, qui auront des implantations sur tout le territoire via les unités territoriales d'action sociale.

- **Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux pour la mise en œuvre du plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme**

Il s'agit notamment de mobiliser les bibliothèques municipales, afin qu'elles soient des relais de cette politique, en lien avec la bibliothèque départementale, les acteurs sociaux et les lieux d'accueil des associations, pour les sensibiliser et les soutenir dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, et former les agents en contact avec le public à la détecter les situations d'illettrisme et d'illectronisme.

Axe 3.7 : Encourager la participation citoyenne

Enjeux et objectifs poursuivis :

L'objectif poursuivi est d'associer les citoyens aux politiques publiques au sein des territoires, par la mise en place de structures favorisant le dialogue, l'échange et la concertation au sein des collectivités. Il s'agit de permettre d'engager le dialogue entre les populations et les acteurs locaux, sur diverses thématiques : santé, environnement, développement durable, accès aux services publics, jeunesse, projets locaux... La création et le développement de ces espaces de participation doit être encouragé, afin de permettre la consultation et la participation des habitants des territoires ruraux au projet de territoire.

Projets concourant à atteindre cet objectif :

- **Déterminer l'échelon le plus pertinent pour le conseil de développement dans le pays**

La CACTLF vient de créer son conseil de développement. Selon la transformation ou non du SMPP en PETR, cela s'accompagnerait d'un élargissement dudit conseil.

Le développement de la participation citoyenne pourra s'appuyer sur les outils de l'État, notamment la plateforme « Territoires en commun », déployée par l'ANCT et la Banque des territoires.

Mise en œuvre du contrat : modalités de pilotage et partenaires du contrat

➤ **Gouvernance**

La mise en œuvre du présent contrat est supervisée par un comité de pilotage, auquel seront associés les partenaires au contrat, qui se tiendra tous les semestres.

Il pourra être élargi à d'autres partenaires.

Le comité de pilotage aura pour rôle :

- d'animer et d'assurer le suivi de la mise en œuvre du contrat ;
- de faciliter les échanges entre les différentes parties au contrat et les partenaires techniques et financiers ;
- de procéder à l'évaluation du présent contrat ;
- d'adapter si nécessaire les mesures inscrites au contrat.

➤ **Ingénierie et évaluation**

La mise en œuvre opérationnelle du contrat reposera sur une équipe projet restreinte, composée des partenaires suivants :

- le président du conseil départemental ;
- les 2 présidents des intercommunalités et le Président du Syndicat Mixte Pays picard, vallées de l'Oise et de l'Ailette, signataires du présent contrat ;
- le secrétaire général de la préfecture.

Cette équipe se réunira autant que de besoin et aura pour mission d'assurer le suivi régulier et la mise en œuvre opérationnelle du contrat.

Une évaluation en continue sera réalisée par l'équipe projet locale, à partir d'un tableau de suivi des projets. Cette synthèse sera présentée aux parties et partenaires du contrat lors de chaque comité de pilotage afin d'apporter des informations régulières concernant l'avancement du programme d'actions et des moyens financiers mobilisés.

➤ **Financement**

Le plan de relance « France relance » est en partie territorialisé. Le financement se fera grâce :

- aux dotations de l'État aux collectivités (dotation d'équipement des territoires ruraux, dotation de soutien à l'investissement local, FNADT) ;
- aux appels à projet nationaux, pour lesquels l'État dans l'Aisne accompagnera les porteurs de projets ;
- aux différents opérateurs de l'État (ANCT, ANAH, ADEME, Banque des territoires, agence de l'eau, agence du sport, etc).

➤ **Durée du contrat**

Le présent contrat entre en vigueur dès sa signature.

Il est conclu pour une durée de 6 ans (2021 – 2026). Il pourra être amendé en continu afin d'intégrer de nouveaux projets et de tenir compte d'évènements survenant sur le territoire.

Un bilan annuel d'exécution des actions du contrat sera établi.

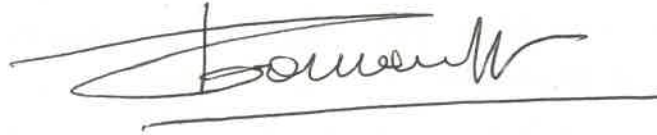
➤ **Communication**

La communication sur les orientations et les réalisations du présent contrat sera conjointe et systématique, via une lettre électronique et un espace numérique dédié, ainsi que par l'utilisation du kit de communication du plan de relance.

Signature

Contrat établi en 6 exemplaires, signé le 16 septembre 2021 à Laon

En présence de Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,



M. le Préfet de l'Aisne,



Thomas CAMPEAUX

M. le Président du Conseil départemental de l'Aisne,



Nicolas FRICOTEAUX

M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier -La Fère,



Dominique IGNASZAK

M. le Président de la Communauté de communes Picardie des Châteaux,



Vincent MORLET

M. le Président du syndicat mixte du Pays Picard, Vallées de l'Oise et de l'ajlette,



Emmanuel LIEVIN

Annexe : premiers projets à financer dans le cadre du plan de relance

Orientation n° 1 : accélérer la transition écologique

- Rénovation thermique de la mairie de La Fère et de l'espace Drouot
- Rénovation énergétique des vestiaires du stade municipal de Coucy-le-Château-Auffrique
- Remise en état de la toiture de l'école Nelly Fortez de Folembroy
- Rénovation de l'éclairage public de la commune de La Fère (phase 3)
- Remplacement de la toiture de la mairie de Villequier-Aumont

Orientation n° 2 : soutenir le développement et l'attractivité du territoire

- Réhabilitation du corps de garde et du porche d'entrée de l'ancienne manufacture royale des glaces de Saint-Gobain (montant total d'opération de 400 000 €)
- Installation de huit mobil'homes au camping de la base nautique de la Frette à Tergnier
- Reconversion de la friche EURO CRM de Chauny (80 053,20 € de subvention)
- Création d'un parcours d'interprétation au cœur de la ville de Chauny
- Aménagement du site des anciens ateliers des Bergheim de Chauny

Orientation n° 3 : soutenir la cohésion sociale du territoire

- Aménagement d'un terrain de tennis couvert au complexe polyvalent Jean Racine de Viry-Nouveau (122 500 €)

- Aménagement d'un équipement multi-sports à Selens (61 411,90 €)
- Réhabilitation de la mairie de Coucy-la-Ville avec création d'une salle polyvalente, pour un montant total d'opération de 502 537 €
- Travaux d'extension et de réhabilitation du centre de secours, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Tergnier, pour un montant total d'opération de 200 000 €
- Aménagement d'une aire de jeu pour enfants + aire de fitness pour adultes à Pinon (11 966 €)
- Construction d'une salle culturelle et sportive destinée aux associations et aux écoles à la commune d'Amigny-Rouy (315 000 €)
- Création d'une salle communale dans la commune d'Ognes pour permettre aux associations de proposer des activités et à la municipalité d'organiser des événements (46 387,89 €)
- Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Saint-Gobain (688 474,50 €)
- Mise en accessibilité de la mairie de Tergnier
- Réhabilitation d'une crèche en logement à Verneuil-sous-Coucy